

Procès-verbal du conseil municipal
- JEUDI 03 AVRIL 2025 -



Commune de Montgailhard

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montgailhard, dûment convoqué le vingt-huit du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Montgailhard), sous la présidence de **Madame Elisa BARBONE**, Maire.

❖ **Présents :**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames BARBONE Elisa, CERT Nathalie, GERAUD Charlotte, LOUBET Danièle, MIROUSE Léa, TRIAY Corinne
- Messieurs FERNANDES Sébastien, PUNTIL Jean, ROMAGNOLI David, TOURENQ Régis, VIDAL Sébastien.

❖ **Absents représentés :**

- Messieurs Eric AYTER (procuration à Jean PUNTIL), Guillaume MAURY (procuration à Elisa BARBONE)
- Madame Aurélie MARC (procuration à Sébastien FERNANDES)

❖ **Absent (non représenté) :**

- Madame Laurie MESSANA

❖ **Mme Léa MIROUSE est désignée secrétaire de séance.**

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 11 février 2025 sont présentées par la Maire.

N°01 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF

N°02 : MODIFICATION TARIFS SALLES COMMUNALES

N°03 : CONVENTION ASHESION SDIAU

N°04 : REQUALIFICATION ROUTE CITE DU LAURADA

N°05 : MODULE EXTENSION VESTIAIRE DU STADE

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2025** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 11 février 2025 est validé.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subvention 8 mai 2025. Validation du CM à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Approbation du Compte financier Unique 2024
2. Affectation des résultats 2024
3. Vote des taux des taxes locales 2025

4. Approbation du Budget primitif 2025
5. Suppression de postes
6. Actualisation du plan de financement – Module extension vestiaire du stade
7. Don parcelles
8. Mise en œuvre Compte Epargne Temps
9. Demande de subvention 8 mai 2025

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Sébastien FERNANDES

Après la présentation des éléments financiers (Voir annexe)

Madame la Maire sort de la salle pour le vote et Monsieur FERNANDES reprend la présidence de la séance.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024**

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024**

2. Affectation des résultats

Rapporteur : Elisa BARBONE

Il est proposé :

- **D'AFFECTER LES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 :**
- **002 RESULTAT REPORTE FONCTIONNEMENT 1 426 625.55€**
- **001 RESULTAT REPORTE DEFICIT INVESTISSEMENT 271 702.35€**
- **1068 RESERVE D'INVESTISSEMENT 271 702.35€**

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER le report des résultats 2024**

3. Vote des taux des taxes locales 2025

Rapporteur : Elisa BARBONE

Il est proposé de ne pas modifier les taux

Les taux applicables en 2025 seront donc :

- Taxe d'habitation : 10,20%
- Taxe foncier bâti : 18,55 % + taux départemental : 21,15% = 39,70%
- Taxe foncier non bâti : 135,09 %

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER les taux des taxes locales 2025

4. Approbation du budget primitif 2025

Rapporteur : Elisa BARBONE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 408 929.80€	2 408 929.80€
Section d'investissement	1 159 522.77€	1 159 522.77€
TOTAL	3 568 452.57€	3 568 452.57€

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- D'APPROUVER le Budget primitif 2025

5. Modification du tableau des effectifs – suppression de postes

Rapporteur : Charlotte GERAUD

Vu l'avis favorable du CST en date du 25 février 2025

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- DE SUPPRIMER les postes suivants à compter du 03/04/2025 :
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à départ à la retraite
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à promotion interne
 - Agent technique polyvalent suite à erreur de grade
 - Agent de maitrise (Responsable des services techniques) suite à un recrutement sur catégorie B

6. Actualisation Plan de financement – Module extension des vestiaires du stade

Rapporteur : Elisa BARBONE

Suite à la réception du devis du terrassement, le plan de financement est modifié comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant HT	Partenaires	Fonds		Montant
		CD09	FDAL	30%	13 095
Centenaire	35 600	Etat	DETR	30%	13 095
Terrassement	8 050	Etat	ANS	20%	8 730
		AUTOFINANCEMENT		20%	8 730
TOTAL DES DEPENSES	43 650	TOTAL DES RECETTES			43 650

Le Conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- D'APPROUVER : Le Plan de financement proposé
- D'AUTORISER : la maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention

7. Don parcelles

Rapporteur : Elisa BARBONE

Annule et remplace la délibération n°13/06/24

La délibération mentionnée les mauvaises parcelles, ainsi qu'un leg.

C'est un don de 3 parcelles par Mme FERRAND :

- A 0561
- AI 0096
- AI 0099

Le Conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- D'ACCEPTER ce don
- DE DONNER délégation à Madame la Maire à l'effet de signer les documents nécessaires

8. Mise en œuvre Compte Epargne Temps

Rapporteur : Charlotte GERAUD

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 février 2025

Compte Epargne Temps :

Conditions d'ouverture :

Pour ouvrir un compte épargne-temps, il faut :

- Être agent titulaire ou non titulaire à temps complet ou à temps non complet
- Être employé de façon continue,
- Avoir accompli au moins une année de service au sein de la collectivité,

Les agents stagiaires et les contractuels de remplacement ne peuvent bénéficier d'un compte épargne-temps.

Alimentation :

Le compte épargne-temps peut être alimenté par :

Nombre maximal de jours pouvant être crédités sur le CET par année civile	
Congés	Jours de fractionnement
5 jours	2 jours

Le nombre de jours total inscrits sur le CET ne peut excéder **60**.

Afin de procéder à l'alimentation de son CET, l'agent doit préciser le nombre et le type de congés (annuels ou jours de fractionnement.) qu'il souhaite verser sur son compte épargne-temps pour le **15 février de chaque année suivante**.

Le Conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- DE METTRE en œuvre le CET

9. Demande de subvention 8 mai 2025

Rapporteur : Elisa BARBONE

Projet pour la cérémonie du 08 mai 2025

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Partenaires	Fonds		Montant
Achats	1 000€	Etat			2000€
Prestation de services	2 223€				
Matières et fournitures	1 200€				
		AUTOFINANCEMENT			2 423€
TOTAL DES DEPENSES	4 423€	TOTAL DES RECETTES			4 423€

Le Conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- D'APPROUVER : Le Plan de financement proposé
- D'AUTORISER : le maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention

Questions et informations diverses :

- Validation du compte-rendu du dernier CM
- Réunion publique mardi 08 avril 19h – Sécurité sociale alimentaire
- Réunion publique Plan Local Urbanisme Intercommunal
- Apprenti GRETA ATSEM sur 1 an ? Voir en commission RH
- Commission des impôts : élus et citoyens pour faire le point sur les changements de destination des bâtiments (à voir au prochain Conseil Municipal)
- Velobus en mai tout le mois (Comment peut-on accompagner pour sécuriser le parcours ?)

Fin du conseil à 22h19.